

Le 28 août 2009

## RECYLEX : RESULTATS SEMESTRIELS 2009

### ▪ Résultats semestriels 2009 (comptes consolidés) :

Lors de sa réunion du 26 août 2009, le conseil d'administration de Recylex SA a examiné les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2009 du groupe Recylex.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2009 s'établit à 103,5 millions d'euros, contre 204 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2008.

Le Groupe a dégagé une perte opérationnelle de 6,5 millions d'euros au cours du premier semestre 2009, contre 5,4 millions d'euros de perte opérationnelle pour le premier semestre 2008.

Au cours du second trimestre 2009, un accord transactionnel entre deux filiales allemandes du groupe, Harz Metall GmbH et PPM Pure Metals GmbH, et le groupe TUI a été conclu. Cet accord concerne la réhabilitation de certains sites en Allemagne appartenant à ces filiales. L'impact dans les comptes condensés consolidés au 30 juin 2009 du Groupe Recylex est un profit de 11 millions d'euros.

Le résultat net consolidé part du Groupe se solde par un bénéfice de 0,1 millions d'euros pour le premier semestre 2009 contre une perte 19,6 millions d'euros pour le premier semestre 2008.

La forte baisse du chiffre d'affaires trouve son origine d'une part, dans la forte chute des cours des métaux exprimés en euros (respectivement -42% et -33% pour le plomb et le zinc) et d'autre part, dans une baisse des volumes concernant les activités zinc, métaux spéciaux et plastiques, conséquence de la crise économique.

### Chiffres clés (IFRS)

En millions d'euros	30 juin 2009 6 mois	30 juin 2008 6 mois
Chiffre d'affaires consolidé	<b>103,5</b>	<b>204,0</b>
Résultat opérationnel courant consolidé	<b>(6,5)</b>	<b>(5,4)</b>
Résultat net consolidé part du groupe	<b>0,1</b>	<b>(19,6)</b>
Capitaux propres part du groupe	<b>95,1</b>	<b>128,8</b>

▪ **Activités et événements caractéristiques du semestre écoulé :**

- Conditions de marché du premier semestre 2009

Le premier semestre 2009 a été marqué par une augmentation du cours du plomb de 682 € /t au 31 décembre 2008 à 1224 €/t au 30 juin 2009. Toutefois, la moyenne du cours du plomb du premier semestre 2009, s'élevant à 995 €/t, reste largement inférieure au premier semestre 2008 durant lequel la moyenne s'élevait à 1 704 €/t. Le cours moyen sur l'ensemble de l'année 2008 s'est élevé à 1 404 €/t.

Parallèlement, le cours du zinc a également enregistré une hausse en passant de 805 €/t au 31 décembre 2008 à 1100 €/t au 30 juin 2009. La moyenne du cours du zinc du premier semestre 2009, s'élevant à 990 €/t, reste largement inférieure à celle du premier semestre 2008 (s'élevant à 1 486 €/t). Le cours moyen du zinc sur l'ensemble de l'année 2008 s'est élevé à 1 260 €/t.

<i>Moyenne (euro / tonne)</i>	<b>1er semestre 2009</b>	<b>Exercice 2008</b>	<b>1er semestre 2008</b>
cours du Plomb	995	1 404	1 704
Cours du Zinc	990	1 260	1 486

- Activités des sociétés du Groupe au cours du premier semestre 2009

L'activité plomb a représenté 69% du chiffre d'affaires global du groupe, contre 19% pour l'activité zinc, 8% pour l'activité métaux spéciaux et 4% pour la branche plastique du groupe.

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin 2009</b>			
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Résultat Opérationnel Courant retraité LIFO<sup>1</sup></b>	<b>Différence liée à l'utilisation de la méthode d'évaluation PMP par rapport à la méthode LIFO</b>	<b>Résultat Opérationnel Courant IFRS</b>
<b>Plomb</b>	71,1	(5,2)	6,4	1,2
<b>Zinc</b>	20,1	(3,0)		(3,0)
<b>Métaux spéciaux</b>	7,9	(1,7)		(1,7)
<b>Plastiques</b>	4,4	(0,3)		(0,3)
<b>Autres</b>		(2,7)		(2,7)
<b>TOTAL</b>	103,5	(12,9)		(6,5)

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin 2008</b>			
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Résultat Opérationnel Courant retraité LIFO<sup>1</sup></b>	<b>Différence liée à l'utilisation de la méthode d'évaluation PMP par rapport à la méthode LIFO</b>	<b>Résultat Opérationnel Courant IFRS</b>
<b>Plomb</b>	132,6	7,9	(13,3)	(5,4)
<b>Zinc</b>	48,8	1,5		1,5
<b>Métaux spéciaux</b>	14,2	1,7		1,7
<b>Plastiques</b>	8,4	0,7		0,7
<b>Autres</b>		(3,9)		(3,9)
<b>TOTAL</b>	204,0	7,9		(5,4)

<sup>1</sup> Le groupe Recylex a anticipé la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » au 31/12/2008. La note 4 des annexes aux comptes consolidés condensés au 30 juin 2009 présente les effets d'un retraitement du stock de plomb de la principale fonderie du Groupe en Allemagne selon la méthode LIFO (dernier entré, premier sorti) (méthode non admise par les normes IFRS).

- Activité Plomb

La crise économique a entraîné pour le Groupe une réduction importante des volumes de matières secondaires à traiter (batteries) dans le segment du plomb. En outre, à cette réduction s'ajoute une augmentation des prix à l'achat des matières secondaires due à l'insuffisance des volumes sur le marché. Ces évolutions ont lourdement pesé sur la marge brute de l'activité au cours du premier semestre 2009.

Suite aux difficultés d'approvisionnement en matières secondaires, l'usine de Nordenham en Allemagne a avancé en avril/mai 2009 son arrêt planifié de maintenance de 3 semaines, initialement prévu en juin/juillet 2009.

- Activité Zinc

Les activités de recyclage de poussières d'aciérie (Harz Metall GmbH (Zinc) et Recytech SA, détenue à 50% par le groupe) ont été directement impactées par la crise dès le début de l'année 2009. En conséquence, les arrêts de maintenance ont été avancés et l'activité de ces usines a été suspendue temporairement au cours du premier trimestre 2009 en vue d'adapter la production en fonction de la demande. Les reprises d'activités ont eu lieu au cours du deuxième trimestre 2009.

Norzinco SA (Anzin, France) a définitivement cessé son activité de recyclage de matières zincifères au cours du premier semestre 2009 suite à sa situation structurellement déficitaire. Norzinco SA a notamment procédé au démantèlement de l'outil industriel et au nettoyage du site en étroite collaboration avec les autorités environnementales et locales.

En revanche, Norzinco GmbH a été moins affectée par la crise.

- Activité Métaux Spéciaux

Le recul de l'activité Métaux Spéciaux au cours du premier semestre 2009 par rapport au premier semestre 2008 est dû à la contraction de la demande sur le marché de l'arsenic de haute pureté, utilisé notamment dans l'industrie du téléphone cellulaire et des diodes électroluminescentes (LEDs), ainsi que sur celui du germanium, utilisé dans les fibres optiques.

Au cours du premier semestre 2009, l'usine de Reinstmetalle Osterwieck (RMO) GmbH a temporairement suspendu sa production dans l'attente d'une reprise de la demande.

- Activité Plastiques

La crise dans le secteur automobile a directement impacté l'activité plastique du Groupe qui a dû ralentir fortement sa production au cours du premier semestre 2009.

- Procédures en cours

Les procédures judiciaires intentées en 2006 à l'encontre de Recylex SA d'une part, par d'anciens salariés de Metaleurop Nord SAS et d'autre part, par les liquidateurs judiciaires de la société Metaleurop Nord SAS sont toujours en cours :

(i) S'agissant de la procédure initiée par les anciens salariés de Metaleurop Nord SAS:

- La section Industrie du Conseil de Prud'hommes de Lens a rendu ses décisions le 27 juin 2008 et a alloué une indemnité de 30 000 euros ainsi que 300 euros à titre de frais à chacun des 493 demandeurs non-cadres, considérant notamment que Recylex SA était leur co-employeur. Le Conseil de Prud'hommes a toutefois décidé d'intégrer ces indemnités, dont le montant total s'élève à environ 14,9 millions d'euros, au passif du plan de continuation de Recylex SA, apuré

de manière échelonnée. Recylex SA a interjeté appel de ces décisions, ce qui en suspend l'exécution. Le 26 juin 2009, la Cour d'Appel de Douai a décidé de reporter les plaidoiries à l'audience du 30 octobre 2009 suite à la requête des liquidateurs judiciaires, contre lesquels les anciens salariés de Metaleurop Nord SAS ont formulé, pour la première fois, une demande de condamnation à titre subsidiaire.

- Le 30 septembre 2008, la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens a prononcé le renvoi en départage des 91 demandes d'anciens cadres de Metaleurop Nord SAS, réclamant chacun 30.000 euros à titre d'indemnité et 300 euros à titre de frais (soit 2,8 millions d'euros au total) : ces affaires ont été examinées à nouveau le 20 mai 2009 par la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens, présidée par un magistrat délégué du Tribunal d'Instance de Lens. Le délibéré est fixé au 15 septembre 2009.

Le montant global des indemnités réclamées par l'ensemble des anciens salariés de Metaleurop Nord SAS (soit environ 16,1 millions d'euros après actualisation) a été provisionné dans les comptes de Recylex SA.

- (ii) S'agissant de l'action en comblement de passif initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS:

L'action en comblement du passif de Metaleurop Nord S.A.S. initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord S.A.S. à hauteur de 50 millions d'euros avait été rejetée le 27 février 2007 par le Tribunal de Grande Instance de Béthune qui avait considéré que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord S.A.S. Les liquidateurs ont fait appel de ce jugement. Le 18 novembre 2008, la Cour d'Appel de Douai a décidé de surseoir à statuer en invitant les parties à saisir le Conseil d'Etat sur l'examen de la légalité d'une disposition réglementaire.

Recylex SA avait en effet soulevé une exception d'irrecevabilité, au motif que les liquidateurs judiciaires n'avaient pas déclaré leur créance selon les dispositions légales dans le cadre du redressement judiciaire de Recylex SA ouvert le 13 novembre 2003. Les liquidateurs ont fait valoir l'existence d'une disposition réglementaire qui les en dispenserait. Recylex SA a déposé un recours en appréciation de légalité devant le Conseil d'Etat le 12 février 2009. Il appartiendra au Conseil d'Etat de statuer avant que la Cour d'Appel de Douai puisse se prononcer, tant sur la recevabilité que sur le fond du dossier.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés ou dans les comptes sociaux de Recylex SA au titre de la procédure initiée par les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS, eu égard au jugement favorable à Recylex SA du Tribunal de Grande Instance de Béthune, considérant que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS.

Il est important de noter que les montants réclamés dans le cadre de l'ensemble de ces procédures ne sont pas intégrés dans le plan de continuation arrêté par le tribunal de commerce de Paris le 24 novembre 2005 et que dans l'hypothèse où ces procédures aboutiraient de façon défavorable pour Recylex SA de manière définitive, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

#### ▪ Description des principaux risques et incertitudes pour le deuxième semestre 2009

Les principaux risques susceptibles d'impacter les résultats du groupe au cours du second semestre 2009 sont liés d'une part, à l'évolution des cours du plomb et du zinc par rapport au prix d'achat des matières secondaires et d'autre part, à l'issue des principales procédures judiciaires décrites ci-avant.

## ▪ Perspectives - Evolution prévisible

Les cours des métaux se stabilisent en début de deuxième semestre 2009 sur des niveaux de moyenne observés au cours du premier semestre 2009. Malgré le manque de visibilité sur la sortie de la crise, la période de déstockage a pris fin et certaines capacités de production industrielle redémarrent au niveau mondial.

Néanmoins, le Groupe reste focalisé sur sa trésorerie en limitant ses dépenses d'investissements et en réduisant ses besoins en fonds de roulement et ses coûts de production.

L'usine de cassage de batteries en Algérie (exploitée par la société de droit algérien Eco-Recyclage dont Recylex détient 33,33 % du capital) a passé avec succès une première phase de test de cassage de batteries au cours du premier trimestre 2009.

Yves Roche, Président-Directeur Général a déclaré : "Le premier semestre 2009 a été marqué par un contexte de crise économique sans précédent qui impacte le secteur du recyclage à la fois à l'amont, avec une raréfaction des matières à traiter, et à l'aval, à travers une baisse de la demande dans l'automobile et le bâtiment. Confronté à des cours du plomb et du zinc en forte baisse par rapport à 2008, le groupe Recylex a dû s'adapter rapidement et efficacement aux conditions de marché. Tout en restant vigilants, nous sommes confiants dans la qualité de notre stratégie à long terme."

\*\*\*\*\*

### **RECYLEX : Recycler, transformer, valoriser**

*Implanté en France, en Allemagne et en Belgique, RECYLEX est un spécialiste dans le domaine du recyclage du plomb et du plastique (à partir de batteries automobiles et industrielles), le recyclage du zinc en provenance des poussières issues des aciéries électriques et la production d'oxydes de zinc et de métaux spéciaux pour l'industrie électronique.*

\*\*\*\*\*

#### **Contact Presse :**

**Euro RSCG C&O**

Paul Michon : +33 (0)1 58 47 95 18

#### **Relations investisseurs/actionnaires :**

**Euro RSCG C&O**

Gabriel Zeitlin : +33 (0)1 58 47 94 68

